RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine

Délégation départementale de la Charente

Service Santé Environnement

Rapport sur la qualité des eaux de baignade en CHARENTE

Saison 2022

En France, le contrôle de la qualité des eaux de baignade en eau douce et en eau de mer fait l'objet d'un suivi par le ministère chargé de la santé. Chaque année, en lien avec les personnes responsables des eaux de baignade et les collectivités concernées, plus de 33 000 prélèvements d'eau sont réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire qui est organisé par les Agences Régionales de Santé en application des dispositions du Code de la Santé publique. Les résultats sont mis en ligne, en temps réel, durant toute la saison balnéaire sur le site Internet du ministère chargé de la santé : http://baignades.sante.gouv.fr.

La connaissance de la qualité de l'eau permet :
- de prévenir des risques sanitaires liés à la baignade pouvant être induits par d'éventuels rejets ou dysfonctionnements des réseaux d'assainissement en amont du site de baignade,
- une meilleure maîtrise pour les collectivités des pollutions engendrées notamment par une mauvaise gestion des eaux usées domestiques.

En Charente, 15 sites de baignade ont fait l'objet d'un contrôle sanitaire en 2022.

Commune du site	Nom du site	Cours d'eau ou plan d'eau
AUBETERRE SUR DRONNE	BAIGNADE MUNICIPALE	Rivière La Dronne
BROSSAC	ETANG VALLIER	Etang Vallier
CHATEAUNEUF SUR CHARENTE	BAIN DES DAMES	Rivière la Charente
CONDAC	REJALLANT	Rivière la Charente
CONDAC	BAIGNADE SPORT NATURE *(nouveau site)*	Rivière la Charente
ECURAS	VILLAGE LE CHAT	Plan d'eau du village vacances
GOURS (LES)	BAIGNADE DE POINT FOLLE	Plan d'eau des Gours
LAMERAC	LA VERGNE	Etang de Lamerac
MARSAC	LA GRANDE ILE	Rivière la Charente
PRESSIGNAC	LA GUERLIE	Retenue secondaire de Lavaud
SAINT VALLIER	LAC SENSATION FRISSON	Plan d'eau
SAINT YRIEIX SUR CHARENTE	LA GRANDE PRAIRIE	Plan d'eau de la Grande Prairie
VARS	LE PORTAL	Rivière la Charente
VILLEFAGNAN	LES TROIS FONTAINES	Plan d'eau de Villefagnan
VINDELLE	LES PETITS ESSARDS	Rivière la Charente

ARS - Délégation départementale de la Charente
8 rue du Père Joseph Wrésinski - CS 22321 – 16 023 ANGOULËME Cedex
www.ars.nouvelle-aquitaine.sante.fr
Standard : 05 45 97 46 45

Pour chaque baignade, un prélèvement est effectué 15 jours avant la date d'ouverture, puis, deux prélèvements d'eau mensuels sont réalisés pendant la saison. Les paramètres tels que les conditions météorologiques, la présence de macropolluants… sont relevés et des analyses bactériologiques, chimiques et d'algues (cyanobactéries) sont effectuées.

En 2022, 8 baignades sur 14 ont été classées excellentes, 5 baignades bonnes et 1 baignade suffisante selon les résultats des paramètres bactériologiques obtenus sur les 4 dernières années (2019 – 2022) comme décrit dans la Directive Européenne 2006/7/CE du 15 février 2006.
Le nouveau site de baignade, baignade Sport Nature ouverte en 2021, commune de Condac, obtiendra son premier classement dans 3 ans.

Le niveau de contamination en cyanobactéries est satisfaisant pour 6 baignades, moyen pour 1. Les 8 autres baignades, du fait de leur site d'implantation et de la nature de leurs eaux n'ont pas fait l'objet d'un suivi pour le paramètre cyanobactérie. La méthode de classement ainsi que les critères d'évaluation des cyanobactéries sont présentés en annexe.

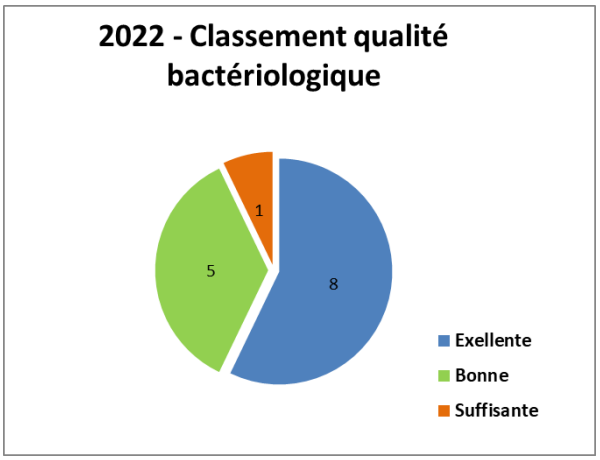

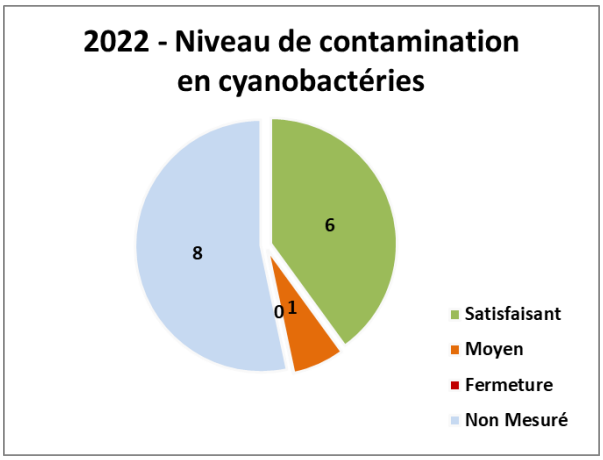

Chaque personne responsable d'une baignade doit en élaborer le profil qui a pour objectif d'une part d'identifier les sources de pollution susceptibles d'influencer la qualité des eaux de la baignade et d'autre part de mettre en place des mesures de gestion préventives.
En fonction du classement des eaux (excellente, bonne, suffisante ou insuffisante), la périodicité de révision des profils est fixée comme ci-dessous :

- ✓ Baignade de qualité « excellente », le profil n'est pas révisé,
- ✓ Baignade de qualité « bonne » : révision tous les 4 ans,
- ✓ Baignade de qualité « suffisante » : révision tous les 3 ans,
- ✓ Baignade de qualité « insuffisante » : révision tous les 2 ans.

La baignade de Condac, à Rejallant, est classée comme suffisante pour la 4ème année. Le gestionnaire a démarré le projet de révision de profil avant la saison 2022. Cette révision permettra d'inclure la baignade Sport Nature qui est à proximité.

Lorsque le profil de baignade indique un risque de prolifération de cyanobactéries, le responsable de la baignade en assure une surveillance appropriée et ce paramètre est inclus dans le contrôle sanitaire.

Nouvelle instruction relative à la gestion en cas de prolifération de cyanobactéries dans les eaux douces de baignade et de pêche récréative:

Une nouvelle instruction relative à la gestion en cas de prolifération de cyanobactéries dans les eaux douces de baignade et pêche récréative a été publiée le 6 avril 2021. Sa mise en place a été réalisée pour cette saison 2022.
Cette instruction prend en compte l'actualisation de la liste des espèces de cyanobactéries toxinogènes, de nouvelles valeurs toxicologiques de référence de certaines toxines, et fixe de nouveaux seuils de gestion.
Le planning des prélèvements du contrôle sanitaire reste inchangé. Seuls les paramètres relatifs à la recherche de cyanobactéries sont modifiés. Le nombre de cellule total de cyanobactéries est remplacé par le calcul du biovolume correspondant au volume de cellules de cyanobactéries toxinogènes dans une quantité unitaire. La recherche de cyanobactéries devenant hebdomadaire lorsque la présence de cyanobactéries toxinogènes est identifiée.
La fermeture de la baignade est basée sur la présence de toxine au-delà du seuil sanitaire fixé par toxine (cf. tableau en annexe).

Trois sites ont fait l'objet d'un suivi bimensuel pour les cyanobactéries : la baignade de Point Folle aux Gours, le plan d'eau du village le Chat à Ecuras et le plan d'eau de la Guerlie à Pressignac. Cinq autres sites ont été suivis une fois en juillet et en août cette année.
Malgré un été très chaud, et l'absence de pluie, aucun site de baignade n'a été fermé dû à la présence de cyanotoxines. Le biovolume le plus élevé, correspondant également au dénombrement le plus haut, a été trouvé en début de saison (1,3 mm^3 pour 66330 cellules de cyanobactéries), le 14 juin sur le site de la Guerlie. Sur ce site, le plus sensible au développement des cyanobactéries du département, nous avions convenu avec le gestionnaire, de réaliser la recherche des toxines sans attendre la mesure du biovolume, afin de limiter le risque sanitaire pour les baigneurs, en fermant au plus vite l'accès à la baignade.

Les analyses relatives aux cyanobactéries ont été sous traitées par le laboratoire départemental de la Charente, titulaire du marché public relatif au contrôle sanitaire des eaux de loisirs, au laboratoire départemental de la Dordogne.

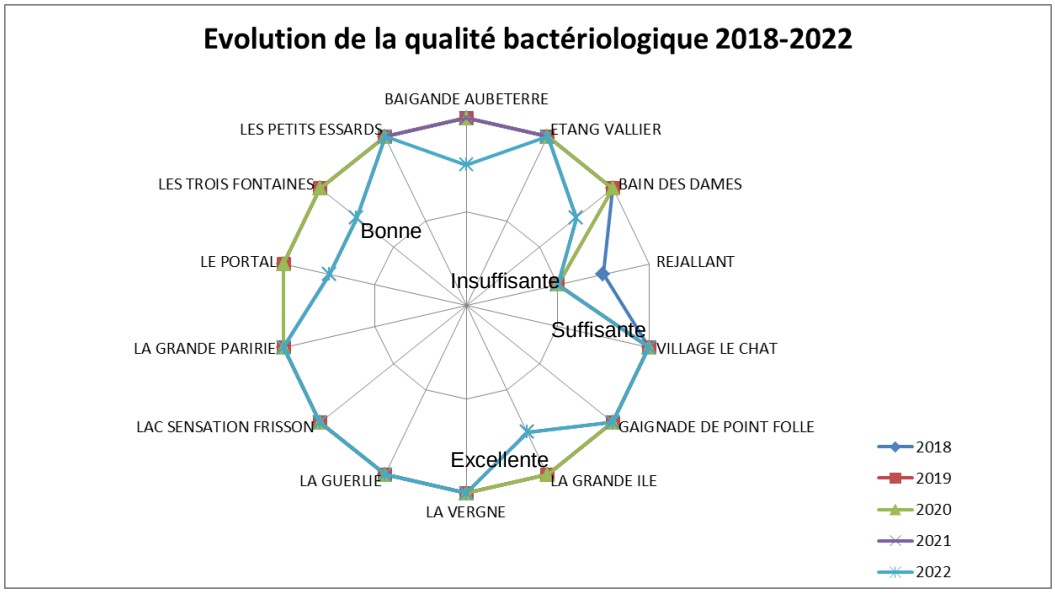

En conclusion, 57% des eaux de baignade charentaises ont une qualité bactériologique classée excellente, 36% bonne et 7% satisfaisante. Une baignade a été déclassée d'excellente à bonne en 2022.

ANNEXE

CLASSEMENT DES BAIGNADES

Paramètres	QUALITÉ EXCELLENTE	QUALITÉ BONNE	QUALITÉ SUFFISANTE	QUALITÉ INSUFFISANTE
Entérocoques fécaux	95 ème percentile ≤200 UFC*/100 mL	95 ème percentile ≤ 400 UFC*/100 mL	90 ème percentile≤ 300 UFC*/100 mL	90 ème percentile >330 UFC*/100 mL
Escherichia coli	95 ème percentile ≤500 UFC*/100 mL	95 ème percentile ≤ 1000 UFC*/100 mL	90 ème percentile≤ 900 UFC*/100 mL	90 ème percentile >900 UFC*/100 mL
EAU CONFORME				*EAU NON CONFORME*

**UFC : Unité Formant Colonies*

MESURES DE GESTION RELATIVES AUX CYANOBACTERIES

		Niveau de vigilance	Niveau d'alerte 1	Niveau d'alerte 2
Cellule de cyanobactéries /mL d'eau	Absence de cyanobactéries toxinogènes Chlorophylle a <10µg/l	Chlorophylle a >10µg/l	Somme des biovolumes > 1mm3/L	Toxine(s) > seuil sanitaire
Mesures de gestion		Suivi des concentrations hebdomadaire	Suivi des concentrations hebdomadaire	Baignade interdite Informations Interdiction de consommer les produits de la pêche Suivi des concentrations hebdomadaire

VALEURS DE GESTION RELATIVES AUX CYANOTOXINES

Instruction relative à la gestion en cas de prolifération de cyanobactéries dans les eaux douces de baignade et pêche récréative du 6 avril 2021.

Toxines	Microcystine	Cylindrospermopsine	Anatoxine	Saxitoxine
Valeur de gestion (µg/l)	0,3 µg/l	42 µg/l	Limite de détection	30 µg/l